

# Convention du travail maritime et politique maritime Française

## Quels rapports, quels apports ?

**L**e 20 août dernier, sept ans et demi après sa signature, la Convention du travail maritime est entrée en vigueur : 30 Etats représentant plus de 30% du tonnage de la flotte marchande mondiale l'avaient ratifiée un an plus tôt.

La France, pourtant moteur de son élaboration, et sept autres Etats ont depuis confirmé leur signature: ce sont maintenant 70% du tonnage mondial qui sont couverts directement et, en fait, la totalité des navires opérant sur des trafics internationaux, ses normes leur étant applicables et leur respect contrôlable dès lors qu'ils escales dans un port d'un Etat partie.

Que pouvons-nous en attendre ?

Plus d'emplois pour les navigants Français par une harmonisation par le haut des conditions sociales ? Sûrement pas, la convention ne fixe pas de grilles de salaires minimum et, le ferait-elle, ils seraient certainement bien inférieurs aux normes en vigueur dans notre pays.

Présenter cette convention comme un moyen pour lutter contre le dumping social est probablement bien optimiste ou bien naïf : outre le sujet des salaires minimum, les obligations sociales ne portent que sur trois branches au choix parmi les 9 répertoriées : soins médicaux, maladie, invalidité, chômage, retraite, maternité, prestations familiales, décès. On est bien loin d'une harmonisation, et, même si l'énoncé clair du champ des possibles est, en soi, un progrès, s'associer à un texte aussi éloigné de nos pratiques en le ratifiant pourrait même paraître encourager un nivellement bien préjudiciable à nos emplois. On ne peut que se réjouir de l'amélioration des conditions d'emploi de navigants pour qui l'application de ce texte sera un progrès, mais c'est ailleurs qu'il faut chercher ses principales avancées pour nombre des Etats parties.

Notre grand motif de satisfaction est l'amélioration de la sécurité maritime au travers de la définition de conditions de travail minimales : par ses exigences concernant l'aptitude, la capacité professionnelle, l'effectif, la durée de travail et du repos, le développement des carrières, les conditions de logement, de nourriture et de loisir, la Convention doit permettre de relever les niveaux minimums de recrutement et de formation, d'éviter des équipages

trop réduits, exténués, sous-alimentés, exploités : tous éléments concourant de façon essentielle à réduire la cause majeure des accidents maritimes, la défaillance humaine.

Si donc pour certains navigants cette convention va apporter des améliorations sociales indéniables, pour nous occidentaux, c'est surtout une avancée nouvelle pour une meilleure protection des océans. Et c'est ainsi une très grande avancée pour tous ceux qui aiment la mer.

Nous sommes bien tristes qu'après les efforts de nos représentants à l'OIT pour son adoption, notre pays n'ait pas réussi à être encore un leader d'opinion et un exemple pour sa rapide ratification, mais ne boudons pas notre plaisir de la voir enfin en vigueur, de savoir que les contrôles se mettent en place, que des premières détentions de navires viennent en prouver l'efficacité.

Et, espérons que sur d'autres sujets, nous cessions de prendre et perdre notre du temps, d'enchaîner les études, les débats, les missions, sans voir que la concurrence n'attend pas, que le monde tourne sans nous.

La réforme de la loi de 92 pour assurer l'indépendance énergétique de la France comme l'évolution de la réglementation sur l'emploi d'équipes de sécurité à bord des navires sous pavillon sont des dossiers ouverts depuis plusieurs années : le gouvernement précédent ne les avait pas tranchés, l'actuel reporte de trimestre en semestre leur solution. La peau de chagrin de la flotte Française ne permet pas de manquer par indécision toute opportunité de maintien ou de reconquête et on ne peut compter sur le seul patriotisme de nos armateurs pour qu'ils continuent durablement à prendre les risques humains ou financiers que ces situations entraînent.

La volonté exprimée d'une politique maritime est une belle ambition ; elle n'est rien sans des décisions réfléchies mais rapides et pragmatiques.

Eudes Riblier